

**SUIVI DE LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT
DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
Secrétariat du Conseil du Trésor
Le 16 juin 2020**

1. Code de congé 699

(PCC) M. Kelly McCauley: ... La semaine dernière, avec le directeur parlementaire du budget, nous avons discuté du code de congé 699 au Conseil du Trésor. Nous lui avons demandé des précisions à ce sujet. Je pense que le Conseil du Trésor y donne suite avec le Bureau du Conseil privé. Je me demande si vous respecterez le délai du Bureau pour la communication de ces renseignements et si vous pourriez fournir les renseignements agrégés à notre comité ainsi que les renseignements sur l'emploi de ce code.

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : J'ai l'intention de faire vite. Nous pourrons vous fournir une réponse sur cette question.

M. Kelly McCauley: Excellent! Je vous demande si vous pourriez vous engager à fournir à notre comité les renseignements agrégés sur l'emploi du code 699.

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Nous pouvons vous promettre de vous contacter d'abord et avant tout sur la question.

M. Kelly McCauley: Très bien. Je pense que vous auriez pu nous forcer la main autrement, mais merci quand même.

Réponse

Tel qu'indiqué dans notre suivi précédent auprès du comité, le Secrétariat du Conseil du Trésor continue de travailler avec les ministères pour recueillir et regrouper les données sur l'effectif.

Vous trouverez ci-dessous un rapport cumulatif concernant l'utilisation du code de versements de la paie 699, « Autre congé payé », conforme aux données communiquées récemment au directeur parlementaire du budget qui avait demandé des renseignements semblables.

Nombre de ministères et agences qui ont soumis des rapports sur les congés 699	62
Coûts estimatifs	439 397 764 \$
Nombre d'employés	76 804
<p>Remarques :</p> <p>Les coûts estimatifs représentent une estimation de l'impact financier de congés encodés 699. Le calcul des coûts estimatifs est basé sur le salaire moyen d'un employé (309 \$) de la fonction publique en mars 2020.</p> <p>Le nombre d'employés désigne les employés qui ont obtenu un congé encodé 699, quelle qu'en soit la durée, au cours de cette période (du 15 mars au 31 mai 2020).</p>	

Il est important de noter que les données sur les congés fournies représentent le total cumulatif pour la période demandée, et ne reflètent pas le nombre actuel d'employés utilisant le code 699 « Autre congé payé » dans les systèmes ministériels. En fait, nous avons constaté une baisse constante de l'utilisation de ce congé depuis le mois d'avril. Plus précisément, le nombre d'heures dans la semaine se terminant le 31 mai 2020 représentait une réduction de 62% par rapport à l'utilisation maximale d'autres congés payés, selon les données reçues à ce jour.

L'utilisation des congés était plus élevée au début de la pandémie, lorsque les Canadiens ont reçu l'instruction de rester à la maison, et que les écoles et les centres de garde d'enfants ont été fermés. Le gouvernement a dû agir rapidement pour répondre à ces circonstances sans précédent et prendre des mesures exceptionnelles pour freiner la propagation du virus, et protéger la santé et la sécurité des employés et de la population en général. La grande majorité des employés sont rapidement passés au travail à domicile, nombre d'entre eux ayant adapté leur horaire de travail pour tenir compte de leur santé, de leur famille ou de leur situation professionnelle, alors que d'autres offraient des services et des programmes à partir des lieux de travail fédéraux.

Le type « Autre congé payé » est un type de congé payé accordé aux employés à la discrétion de la direction pour des situations qui ne sont pas déjà couvertes par d'autres types de congé et où les employés ne peuvent se présenter au travail pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Ce type de congé a fourni un soutien important aux fonctionnaires fédéraux partout au pays en cas de besoin, comme lorsqu'ils n'ont pas pu travailler en raison de catastrophes naturelles. Dans chaque cas, les employés ont obtenu un congé en fonction de leurs besoins, puis sont retournés à leur statut de travail régulier dès qu'ils ont pu.

La pandémie a produit le même accès anticipé au congé lorsque le besoin était le plus urgent. Nous avons été témoins d'une réduction systématique au cours de la

période visée par le rapport vers un retour à un statut de travail régulier, ce qui tient compte à la fois des investissements soutenus dans des outils de productivité en télétravail et de la réouverture des services comme les garderies.

À l'heure actuelle, les salariés n'utilisent ce congé que lorsque toutes les options ont été épuisées, par exemple dans les cas où aucune disposition en matière de garde d'enfants ne peut être prise. L'utilisation de ce congé peut varier de quelques heures prises une ou deux fois jusqu'à des heures à plein temps, selon les circonstances.

2. Approbation du Conseil du Trésor

(PCC) M. Kelly McCauley: ...Tout à l'heure, les fonctionnaires du Bureau du Conseil privé ont dit que la moitié du montant de 50 millions demandé à des fins de publicité était destinée à un usage à venir, dont il n'existe pas de plan précis, au cas où la COVID prendrait un tour imprévisible. C'est passé par le processus d'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor. Pourquoi est-ce que ça n'a pas été approuvé par le vote d'un crédit 5? Pourtant, cette marche à suivre s'appuie sur une définition modèle.

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Faites-vous allusion au financement du Bureau du Conseil privé...

M. Kelly McCauley : Oui, les 25 millions. Les fonctionnaires ont dit avoir fait approuver, par le Secrétariat, des dépenses de publicité pour lesquelles le Bureau n'avait en fait aucun plan. C'était simplement un montant en réserve, essentiellement au cas où la COVID ferait des siennes. Pourquoi le Conseil du Trésor ne les aurait-il pas englobés dans un crédit 5?

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Pourquoi, en parlant d'une éventualité ou d'un fait?

M. Kelly McCauley: Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Je suis curieux de savoir comment le Conseil du Trésor l'a approuvé et pourquoi ça n'a pas été englobé dans un crédit 5.

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Le crédit 5, celui des éventualités, entre en jeu quand les ministères sont incapables de financer et d'appuyer certaines initiatives. Le Bureau du Conseil privé...

M. Kelly McCauley: Puis-je vous demander d'examiner cette question pour, peut-être, communiquer à notre comité les motifs pour lesquels le Conseil du Trésor a approuvé ce montant alors qu'il n'y avait pas de plan pour l'emploi de l'argent

Réponse

Ces fonds permettront de continuer à fournir des informations essentielles à la population canadienne tout au long de la pandémie dans quatre grands domaines : informations de santé publique, aide financière aux particuliers, aide financière aux entreprises et à l'économie, et informations sur la sécurité publique et la protection civile, y compris les conseils aux voyageurs. Ils permettront de s'assurer que tous les Canadiens reçoivent les renseignements dont ils ont besoin pour rester en bonne santé, ainsi que de supporter des campagnes qui fournissent également des renseignements sur les mesures de soutien économique offertes aux entreprises et aux particuliers en cette période de crise.

Jusqu'à 3,7 millions de dollars sont liés à l'estimation des coûts salariaux (y compris le RASE) pour un maximum de 16,5 ETP qui faciliteront la mise en œuvre de cette initiative, dont des spécialistes du comportement et des ressources spécialisées dans

les équipes de communication numérique, de recherche sur l'opinion publique et de publicité.

Dépenses non liées aux salaires pouvant atteindre 45,8 millions de dollars. Ces fonds seront utilisés pour prolonger les campagnes publicitaires payantes en cours pendant toute la durée de la crise et la période de reprise économique qui suivra. Ce montant comprend 10 millions de dollars pour la prolongation de la campagne actuelle de l'ASPC sur la COVID-19 et 12 millions de dollars pour la prolongation de la campagne du ministère des Finances Canada faisant la promotion des mesures de soutien économique offertes aux entreprises et aux particuliers. En plus des 22 millions de dollars prévus pour la poursuite de ces deux campagnes publicitaires en cours, les fonds restants donneront au BCP la souplesse nécessaire pour financer d'autres initiatives ministérielles de publicité liées à la COVID-19 qui pourraient voir le jour à mesure que la situation pandémique évoluera ou lorsqu'un vaccin aura été trouvé. Le gouvernement utilise diverses approches pour communiquer, y compris les technologies numériques en complément aux méthodes traditionnelles (par exemple les journaux, la télévision et les médias imprimés, notamment les quotidiens, les hebdomadaires, et les journaux ethniques et autochtones). Les mécanismes de responsabilité en matière de publicité gouvernementale sont identiques à ceux de toute autre dépense gouvernementale et sont régis par la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la Politique sur les marchés et la Politique sur les communications et l'image de marque.

Étant donné que le total approuvé est un montant maximal, les fonds inutilisés liés à cette initiative expireront et reviendront au cadre financier.

Le crédit central Dépenses éventuelles du gouvernement (crédit 5) s'ajoute à d'autres crédits des ministères lorsque des paiements urgents, imprévus et inévitables ne peuvent être effectués avec les crédits existants ni attendre l'approbation du prochain projet de loi de crédits. Le Bureau du Conseil privé n'a pas demandé ni exigé d'obtenir l'accès urgent à des fonds provenant du crédit 5 du Conseil du Trésor pour cette initiative.

3. Ventilation des besoins en matière de rémunération par les organisations et les avantages

(PCC) M. Kelly McCauley: Quelle clause des conventions collectives a-t-on modifiée pour entraîner ce changement? Qui en a profité? Et cet argent, il est destiné à quelle période?

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Comme les membres du Comité peuvent le savoir, une liste de paie concerne une modification dans les conditions d'emploi. C'est pour les congés de maternité et de paternité ou la condition de...

M. Kelly McCauley: Oui, je sais. Je suis au courant. Je demande seulement une ventilation de ce à quoi les 82,5 millions sont destinés.

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : C'est pour CBC/Radio-Canada, en reconnaissance de la signature de la convention collective et pour financer...

M. Kelly McCauley : Très bien. Pouvez-vous nous communiquer une ventilation, s'il vous plaît, de ces 82,5 millions, que ce soit purement en salaires, des redressements au titre des régimes de retraite ou de l'argent pour d'autres modifications? Pourriez-vous communiquer ces renseignements à notre comité, s'il vous plaît?

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Nous pouvons vous en donner des nouvelles.

M. Kelly McCauley : Essayez-vous de dire que vous nous ferez savoir si vous fournirez les renseignements ou que vous fournirez...

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Non, nous communiquerons avec le Comité.

Réponse

Les 82,5 millions de dollars alloués à la Société Radio-Canada à partir du crédit 30 du Conseil du Trésor, Besoins en matière de rémunération, sont fournis pour couvrir uniquement les augmentations de salaire (y compris les paiements rétroactifs) dues aux employés de la Société en vertu de la convention collective récemment signée, qui couvre la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2024.

4. Régime d'assurance-invalidité

(PCC) M. Kelly McCauley:... Ensuite, en ce qui concerne le régime d'assurance-invalidité, les 395,8 millions de dollars, je sais, en général, de quoi il en retourne. Je me demande seulement si vous pouvez communiquer une ventilation des montants. Combien est attribuable aux nouveaux fonctionnaires? Combien aux nouveaux avantages qu'ils reçoivent? Les valeurs actuarielles changent-elles?

M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, SGD - SCT) : Ma collègue, Mme Cahill, vous répondra.

M. Kelly McCauley : Madame Cahill, dans le cadre de la question de suivi, nous avons interrogé le Bureau du Conseil privé sur le sondage sur la mobilisation des employés, d'après lequel 40 % de tous les fonctionnaires ont dit travailler dans un climat psychologiquement malsain. Dans quelle mesure cela contribue-t-il aux coûts ajoutés de notre régime d'assurance-invalidité?

Mme. Karen Cahill (secrétaire adjoint, DPF – SCT) : En effet, les 395,8 millions que nous demandons pour le régime visent deux objectifs: d'abord, un paiement forfaitaire de 320 millions, engagés, à l'assureur, pour le rembourser. C'est principalement pour assainir le régime. Le Bureau du surintendant des institutions financières exige que nous maintenions un surplus de 40 % pour maintenir le régime en bonne santé. Ce sera son utilité.

M. Kelly McCauley : Et le reste?

Mme. Karen Cahill (secrétaire adjoint, DPF – SCT) : Le reste serait un montant forfaitaire, qui tient compte d'une augmentation de 20 % du versement. Comme vous savez, c'est 15 %...

M. Kelly McCauley : Sur ces 395 millions, combien découlent d'une augmentation du nombre d'équivalents temps plein dans la fonction publique et combien découleraient d'une augmentation de l'utilisation de ce fonds d'assurance-invalidité, qui reviendrait, encore une fois, aux 40 % de fonctionnaires affirmant travailler dans un climat de travail psychologiquement malsain?

Le président : Malheureusement, notre temps est écoulé. Je vous demanderais de fournir la réponse à la question de M. McCauley par écrit, aussitôt que possible, en l'adressant, s'il vous plaît, à notre greffier.

Réponse

Le besoin de verser un financement supplémentaire est en grande partie attribuable à 3 facteurs d'importance : ces dernières années ont vu une augmentation de demandes, celles de 2019 étant 39% plus élevées que celles de 2016; le coût du régime afin

d'actualiser les demandes pour refléter les salaires offerts dans la ronde de négociation de 2014-2018; et, la faiblesse soutenue des taux d'intérêts.

À la suite de l'adoption de la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, l'accent a été mis sur l'établissement d'une culture devant permettre de réduire la stigmatisation associée à la maladie mentale, de même que sur le renforcement des capacités de prévention et d'intervention précoce par l'utilisation de différents outils, comme le Programme d'aide aux employés (PAE) et les ressources offertes aux employés de tous les niveaux. L'accroissement de la sensibilisation aux questions de santé mentale encourage les employés à demander de l'aide, au besoin.